



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 24 mars 2022

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 22 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 18/03 /2022 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 30/03/2022 |

| Objet de la délibération |
|---|
| Demande de subvention pour la numérisation de l'école primaire |

L'an deux mille vingt-deux le vingt quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy Devaux, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusées :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL
Marlène GABLE donnant pouvoir à Violette SEGARD
Delphine RAHON-SIMON donnant pouvoir à Christian MOREL

Absente : Maud WASNER

Cyril MARÉCHAL a été désigné Secrétaire de séance.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la numérisation de l'école primaire au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

L'objectif principal de ce projet est de mettre à jour les supports vieillissants de l'école primaire et ainsi proposer de supports plus adaptés.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Saône souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL ou DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| Sources | Libellé | Montant | Taux |
|----------------------------|---------|-----------|--------|
| Fonds propres | | 3 946,20€ | 20,00% |
| Emprunts | | € | % |
| Sous-total autofinancement | | € | |

| | | | |
|--|--|-------------------|----------------|
| Union européenne | | | |
| Etat – DETR ou DSIL | | 15 784,80€ | 80,00% |
| Etat - autre (à préciser) | | € | % |
| Conseil régional | | € | % |
| Conseil départemental | | € | % |
| Fonds de concours CC ou CA | | € | % |
| Autres (à préciser) | | € | % |
| Sous-Total subventions publique * | | € | |
| Total H.T. | | 19 731,00€ | 100,00% |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

- **ADOpte l'opération de numérisation et les modalités de financement ;**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 30/03/2022
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture